

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

DIRECTION GÉNÉRALE DES PRIX ET DES
ENQUÊTES ÉCONOMIQUES

Dossiers individuels de contentieux

1940-1960

Répertoire numérique détaillé

981 W

établi par
Inès GUÉRIN, Attaché administratif

sous le contrôle scientifique de

Élise BOURGEOIS, Conservateur en chef du patrimoine, directrice adjointe

Amiens, 2023

SOMMAIRE

Introduction page 3

Présentation du versement

Communicabilité

Sources complémentaires page 6

Bibliographie

Archives

Répertoire numérique détaillé page 9

INTRODUCTION

Présentation du versement

Le versement 981 W a été réalisé en 19 décembre 1971 pour la période 1947-1960 et le 30 août 1956 pour la période antérieure (1940-1946) par la Direction départementale du Commerce intérieur et des prix, ex service des enquêtes économiques. Les documents ont été produits par le service départemental/central du Contrôle des prix dépendant de la Direction de l'Économie Générale puis Direction Générale du Contrôle économique, dépendant du Ministère des Finances, équivalent de l'actuelle Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes¹ (DGCCRF).

Ce fonds de 42 mètres linéaires est constitué de 26 029 dossiers individuels de contentieux, versés après épuration en 1946 (au sens comptable du terme), pour la période 1940-1960. Chacun possède une numérotation continue annuelle correspondant au numéro d'inscription au sommier contentieux² et non pas à l'année de production du procès-verbal. Le numéro de dossier peut être suivi d'une lettre correspondant probablement au type de fraude : 1940 : néant, 1941 : A, 1942 : B et R, 1943 : C, RA et M, 1944 : MA, D, D-MA-RB, RB, 1945 : MPR, 1946 : PMR et CAC, 1949 : P, M, R.

Chaque cote indique le numéro du premier et du dernier dossier de la liasse. Le numéro des éventuels dossiers lacunaires n'a pas été relevé. Il est possible de trouver dans deux boîtes consécutives deux dossiers comportant le même numéro : dans ce cas, il s'agit de la même affaire. Le lecteur devra donc se reporter à ces deux cotes.

A partir de l'année 1950 incluse, les dossiers ont été échantillonnés : seuls les dossiers au numéro d'inscription au sommier se terminant en 0 ont été conservés.

La page de garde du dossier donne les informations suivantes : le numéro d'inscription au sommier contentieux, la date du procès-verbal, le nom, le domicile et la profession du délinquant, la nature de l'infraction, les suites intervenues et les noms des verbalisateurs.

Le dossier contient l'avis de réception et de paiement, le procès-verbal de gendarmerie, le bordereau d'envoi, la correspondance, l'avis de libération ou de carence, l'avis de transaction, la notification de décision ministérielle sur les infractions à la législation sur le rationnement en vertu de l'article 6 de la loi du 31 décembre 1942, le décompte de répartition.

¹ Depuis 2010, la DDCCRF est regroupée au sein de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

² Registre servant à inscrire des opérations comptables, résumant l'identité de chaque contrevenant, la nature de l'affaire, sa date et l'issue de son règlement.

Afin de pouvoir retrouver un dossier, il convient de débiter la recherche au sein des sommiers contentieux donnant l'identité de chaque contrevenant, la nature de l'affaire, sa date et l'issue de son règlement. Les 54 sommiers de contentieux retracent la totalité des infractions commises ayant donné lieu à un procès-verbal entre 1939 et 1975 (cotés 1129W260-308).

Chaque dossier possède une cote individuelle dont le lecteur ne doit pas tenir compte. Il s'agit d'une ancienne cotation donnée par l'archiviste ayant débuté le classement du fonds en effectuant une liste exhaustive des affaires. Les registres nominatifs étant accessibles, il a été décidé de relever le numéro de dossier inscrit au sommier pour la recherche. Cette recotation a été effectuée en 2023.

Historique du service

L'administration du contrôle économique, pierre angulaire de la répression des infractions économiques en France tout au long des années 1940, illustre parfaitement les continuités qui ont pu exister entre la fin de la III^e République, l'Occupation, la Libération et la période de reconstruction. Instaurée au départ dans un but de régulation économique et de justice sociale (favoriser la meilleure répartition possible des produits disponibles dans un contexte de pénurie exacerbée et lutter contre l'inflation), elle se trouva rapidement prise dans le piège de la collaboration décidée par le régime de Vichy, ce qui la fit apparaître comme un instrument au service de l'occupant allemand, permettant notamment de lutter contre les fuites et dissimulations qui auraient pu saboter sa politique de prélèvements. Le fait que cette administration ait été considérée comme antipatriotique explique en grande partie sa très forte impopularité tout au long de la période, y compris après la Libération, alors qu'elle devait pourtant renouer avec sa mission originale et ne servir que les intérêts de la France.

Pendant la période d'occupation, la France fournit à l'Allemagne une partie de sa production agricole³ (10 % du blé produit en France, 15 % de l'avoine, 15 % de la viande, 22 % des huiles comestibles et du beurre...), plongeant la population dans une grande pénurie alimentaire et économique, alimentant le marché noir pour les biens de consommation.

Les infractions les plus répandues pendant la Guerre, dites infractions du rationnement ou au règlement sur le ravitaillement, sont les suivantes : revente de produit dont le prix ne respecte pas les taxes et les marges en vigueur (appelée également vente de produits à des prix exagérés et sans tickets ou hausse illicite), vente clandestine (sans ticket de rationnement), omission volontaire d'écriture sans carte professionnelle, non déclaration de bestiaux ou de marchandise, transport ou dépôt de marchandise sans autorisation, abatage clandestin de bestiaux, non déclaration de marchandise ou de bestiaux, dégraissage

³ ESTIENNE Jean. *Les Frais d'occupation 1940-1944*. - Abbeville : Société d'Emulation d'Abbeville, bulletins. 85 (2006) [5REV85]

insuffisant, livraison insuffisante de marchandise, emploi ou déficit de faux tickets, défaut d'étiquetage.

Afin de mener à bien sa mission, le service du Contrôle des prix agit en lien étroit avec la Direction de la Distribution et de la Consommation émanant du Ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement.

Intérêt historique

Ce versement est composé des dossiers individuels, permettant la réalisation d'une étude économique ou historique sur l'évolution des types d'infraction ainsi que de statistiques (profession, lieu de vie, type d'infraction...). Ces dossiers reflètent également les conditions de vie pendant l'occupation. Ils peuvent aussi constituer des sources intéressantes dans le cadre de recherches généalogiques.

Communicabilité

Il convient de rappeler qu'au terme du Code du Patrimoine, les archives publiques sont communicables de plein droit. Les procès-verbaux de gendarmerie sont soumis à un délai de communicabilité de 75.

Ce versement est immédiatement communicable ou portée à 75 ans.

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Bibliographie

Béaur Gérard. *Fraude, contrefaçon et contrebandede l'Antiquité à nos jours*. - Genève, Droz, 2006. [8° 4466]

Grenard Fabrice. « L'administration du contrôle économique en France, 1940-1950 ». In *Revue de l'histoire moderne et contemporaine*, 2010, n°57-2.

La loi du 1er août 1905 : cent ans de protection des consommateurs. - Paris : La Documentation française, 2007. [8°5097]

Archives

- **Archives Nationales, site de Fontainebleau**

19940496 Direction Générale de la Sûreté Nationale (1930-1940)

19940497 Direction Générale de la Sûreté Nationale (1935-1941)

19940500 Direction Générale de la Sûreté Nationale (1800-1940)

Archives départementales de la Somme

Contrôle des prix

Série M :

8 M - Commerce et tourisme.

Série W :

49W - Cabinet du préfet – Agriculture, répression des fraudes (1909-1971).

67 W - Administration contrôle des prix, PV du contrôle des prix (1944-1946).

1008W - Contrôle des prix : procès-verbaux (1961-1969).

1129W - Contrôle des prix : procès-verbaux, sommiers des contentieux (1940-1975).

1116W - Direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes : particuliers et administration (1972-1982).

1356W - Direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes : ravitaillement et répression du marché noir, contrôle des prix (1940-1984).

Ravitaillement et marché noir

Cabinet du Préfet

- 44 W** Protection civile. Sûreté nationale. Ravitaillement. 1939-1973
- Affaires économiques : 1940 - 1949
- 26 W 64, 116, 119, 126, 173, 405, 687, 711, 861, 883** Ravitaillement, marché noir.
- 26 W 875, 877** Direction départementale du ravitaillement général de la Somme.
- 26 W 165, 559** Service départemental du contrôle économique.

Bureau du Cabinet

- 96 W** Carnets B – Renseignements, garantie de la sûreté, internements au camp de Doullens. 1938-1947

Concurrence, consommation et répression des fraudes⁴

- 1356 W1 - 121** Ravitaillement, répression du marché noir et diverses fraudes. 1940-1984

Ravitaillement général de la Somme

- 37 W** Dossiers individuels du personnel ; réglementation. 1940-1949
- 68 W** Fonctionnement du service et contrôle du ravitaillement. 1941-1949
- 1311 W** Appointements de personnel, cotisations aux assurances sociales, dossiers individuels. 1940-1947

Bureau des moyens financiers de l'état

- 978 W** Finances de l'État : registres comptables ; ravitaillement et frais d'occupation. 1940-1954

⁴ Voir aussi 49 W, Cabinet du Préfet.

Direction régionale des renseignements intérieurs

1376 W 12 - 57 Dossiers individuels d'individus soupçonnés d'intelligence avec l'ennemi, de collaboration ou d'exercice du marché noir : fiches de renseignements, procès-verbaux, arrêtés préfectoraux. 1944 - 1955

Le Courrier picard : les premiers numéros débutant le 9 octobre 1944 donnent la liste des contrevenants au marché noir [812 PER].

Répertoire numérique détaillé

- 981 W 1 Fonctionnement, organisation générale et gestion du personnel (détachement, avancement, nomination, mouvement, organisation de concours et examen, évolution du statut, appel des fonctionnaires sous les drapeaux, répartition entre services, récompenses, constitution d'une association des anciens prisonniers et internés, proposition de décoration, octroi de primes ou de majoration d'ancienneté, indemnité de tenue, répartition des zones d'intervention, mise à disposition du personnel des Douanes et réquisition, affectation en Allemagne, fourniture de matériel, avantages en nature, gestion du temps de travail, formation, modalités de paiement des frais de déplacement) : correspondance, note de service, tableau d'avancement, instruction provenant du Bureau du Personnel, circulaire ministérielle, arrêté de nomination, fiche individuelle de renseignements, état numérique des procès-verbaux dressés par agent, liste de candidats ou de lauréats de concours, plan de répartition du travail, tableau de suivi d'activité (1940-1946).

Frais de déplacement des agents : relevé des frais et de kilométrage (ou carnet de route), facture, instructions sur les moyens de transport (1945-1947). 1940-1947
- 981 W 2 Dossiers de contrôle économiques ou fichier économique (entreprise, utilisation de véhicules motorisés, bâtiment, métallurgie, bois, textile), demande de renseignement sur les entreprises : notice sur les entreprises stratégiques (métallurgie : négociant en matériaux de construction, garages, fonderies et usines, fourniture automobile, manufacture de cycles ; bois : fabrique de chaises, paillage, produits forestiers et de scierie ; textile :), bon ou avoir pour essence⁵, liste des établissements par type afin d'œuvrer au programme de vérification, correspondance (1946-1948).

Travail en Allemagne, demandes de renseignements pour passeport et visa pour les travailleurs recrutés par les autorités occupantes, dossiers individuels de Ladrière A. à Lemaire R. : correspondance, formulaire de renseignements et d'enquête, bulletin de naissance (1942-1944). 1942-1948
- 981 W 3 Enquête établie pour tout demande d'acquisition d'un immeuble, renseignements sur les individus ou les sociétés en vue de l'application de la loi du 16 novembre 1940 sur les opérations immobilières établie par le Contrôle des opérations immobilière: 1941-1946

⁵ Présence de nombreux tracts oeuvrant pour la consommation locale et papier à entêtes d'entreprises.

formulaire de renseignements, correspondance, notes manuscrites (1942-1945).

Classé par ordre alphabétique de Jeanselme à Quint.

Ventes par anticipation, saisies des amendes payées, versement au receveur principal des contributions indirectes d'un produit de vente figurant au crédit de compte, transmission à la Caisse des dépôts : état individuel, autorisation de virement formulaire de désignation de la consignation, correspondance (1941-1946).

Etats classés par numéros de comptes de la caisse des Dépôts.

981 W 4 CCPI (comité départemental de confiscation des profits illicites), demande d'instruction ou de solution : dossiers en instance, liste et répertoire des personnes citées devant la commission contentieuse départementale, formulaire de renseignement ou d'instruction, correspondance, rapport de gendarmerie, rapport de vérification émanant de l'administration du contrôle des prix, procès-verbal (1942-1947). 1942-1947

Collusion avec l'ennemi et collaboration économique, demande de renseignements ou d'enquête : listes des personnes impliquées, correspondance, procès-verbal de gendarmerie, état des recherches sur la collaboration économique, article de presse, instruction, bordereau des dossiers transmis à la Commission d'épuration du Comité départemental de la Libération de la Somme (1944-1945).

Internés administratifs, demande d'avis ou d'enquête, relations avec la Commission d'épuration du Comité départemental de la Libération de la Somme : liste nominative, correspondance (1944-1945).

981 W 5 - 294 Dossiers individuels de contentieux (classé par numéro d'inscription au sommier)⁶ : avis de réception/avis de paiement, procès-verbal de gendarmerie, bordereau d'envoi, correspondance, avis de libération ou de carence, avis de transaction, notification de décision ministérielle sur les infractions à la législation sur le rationnement en vertu de l'article 6 de la loi du 31 décembre 1942, décompte de répartition. 1940-1960

981 W 5 - 8 1940.

981 W 5 N°1-174.

981 W 6 N°175-332

981 W 7 N°333-489⁷

⁶ Certains dossiers sont lacunaires mais le numéro de ces derniers n'a pas été relevé.

⁷ Procès-verbal n°443 : présence d'un échantillonnage de tissus.

981 W 8 N°490-559.

981 W 8 - 30 1941.

981 W 8 N°1A-66A.

981 W 9 N°67A-175A.

981 W 10 N°176A-298A.

981 W 11 N°299A-410A.

981 W 12 N°411A-570A.

981 W 13 N°571A-705A.

981 W 14 N°706A-831A.

981 W 15 N°832A-955A.

981 W 16 N°956A-1069A.

981 W 17 N°1070A-1193A.

981 W 18 N°1194A-1277A.

981 W 19 N°1278A-1404A.

981 W 20 N°1405A-1533A.

981 W 21 N°1534A-1625A.

981 W 22 N°1626A-1754A.

981 W 23 N°1755A-1825A.

981 W 24 N°1901A-1991A.

981 W 25 N°1992A-2091A.

981 W 26 N°2092A-2206A.

981 W 27 N°2207A-2300A.

981 W 28 N°2301A-2397A.

981 W 29 N°2398A-2487A.

981 W 30 N°2488A-2519A.

981 W 30 - 60 1942.

981 W 30 1942 B : N°1B – 51B.

981 W 31 N°52B-157B.

981 W 32 N°158B-264B.

981 W 33 N°265B-359B.

981 W 34 N°360B-455B.
981 W 35 N°456B-577B.
981 W 36 N°578B-692B.
981 W 37 N°693B -807B.
981 W 38 N°808B-924B.
981 W 39 N°925B-1033B.
981 W 40 N°1034B-1135B.
981 W 41 N°1136B-1235B.
981 W 42 N°1236B-1335B.
981 W 43 N°1336B-1428B.
981 W 44 N°1429B-1552B.
981 W 45 N°1553B-1688B.
981 W 46 N°1689B-1845B.
981 W 47 N°1846B-1998B.
981 W 48 N°1999B-2134B.
981 W 49 N°2135B-2299B.
981 W 50 N°2300B-2437B.
981 W 51 N°2438B-2630B.
981 W 52 N°2631B-2809B.
981 W 53 N°2810B-2929B.
981 W 54 N°2931B-3099B.
981 W 55 N°3100B-3229B.
N°1R-4R.
981 W 56 N°5R-169R.
981 W 57 N°170R-401R.
981 W 58 N°402R-590R.
981 W 59 N°591R-815R.
981 W 60 N°816R-855R.

981 W 60 - 98 1943.

981 W 60 N°20C-164C.

981 W 61 N°165C-317C.
981 W 62 N°318C-520C.
981 W 63 N°521C-683C.
981 W 64 N°684C-873C.
981 W 65 N°874C-1005C.
981 W 66 N°1006C-1303C.
981 W 67 N°1305C-1437C.
981 W 68 N°1438C-1538C.
981 W 69 N°1540C-1655C.
981 W 70 N°1656C-1772C.
981 W 71 N°1773C-1915C.
981 W 72 N°1916C-2069C.
981 W 73 N°2070C-2203C.
N°1M.
981 W 74 N°2M-173M.
981 W 75 N°174M-310M.
981 W 76 N°311M-458M.
981 W 77 N°459M-661M.
981 W 78 N°662M-820M.
981 W 79 N°821M-956M.
981 W 80 N°957M-1142M.
981 W 81 N°1143M-1301M.
981 W 82 N°1301M-1486M.
981 W 83 N°1487M-1649M.
981 W 84 N°1650M-1692M.
N°1RA-128RA.
981 W 85 N°129RA-305RA.
981 W 86 N°306RA-466RA.
981 W 87 N°467RA-629RA.
981 W 88 N°630RA-799RA.

981 W 89 800RA-986RA/C.
981 W 90 N°986RA-1139RA.
981 W 91 N°1140RA-1354RA.
981 W 92 N°1355RA-1528RA/T.
981 W 93 N°1529RA-1661RA.
981 W 94 N°1662RA-1838RA.
981 W 95 N°1839RA-2019RA.
981 W 96 N°2020RA-2201RA.
981 W 97 N°2201RA-2363RA.
981 W 98 N°2364RA-2391RA.

981 W 98 - 133 1944.

981 W 98 N°1D-79D.
981 W 99 N°80D-158D.
981 W 100 N°159D-348D.
981 W 101 N°349D-448D.
981 W 102 N°449D-553D.
981 W 103 N°554D-649D.
981 W 104 N°650D-754D.
981 W 105 N°755D-857D.
981 W 106 N°858D-952D.
981 W 107 N°953D-1062D.
981 W 108 N°1063D-1200D.
981 W 109 N°1201D-1290D.
981 W 110 N°1291D-1489D.
981 W 111 N°1490D-1819D.
981 W 112 N°1820D-1956D.
N°1MA-42MA.
981 W 113 N°43MA-159MA.
981 W 114 N°164MA-241MA.
981 W 115 N°242MA-334MA.

981 W 116 N°335MA-429MA.
981 W 117 N°430MA-521MA.
981 W 118 N°522MA-612MA.
981 W 119 N°613MA-694MA.
981 W 120 N°695MA-785MA.
981 W 121 N°786MA-891MA.
981 W 122 N°892MA-975MA.
981 W 123 N°976MA-1506MA.
981 W 124 N°1507MA-1790MA.
981 W 125 N°1810MA-1957MA.
N°1RB-28RB.
981 W 126 N°28RB-164RB.
981 W 127 N°165RB-387RB.
981 W 128 N°388RB-513RB.
981 W 129 N°514RB-614RB.
981 W 130 N°615RB-718RB.
981 W 131 N°719RB-807RB.
981 W 132 N°808RB-1441RB.
981 W 133 N°1448D-1945RB.

981 W 133 - 184 1945.

981 W 133 N°1M-8M, 9R-11R, 12P-15P.
981 W 134 N°16P-85M.
981 W 135 N°86M-166M.
981 W 136 N°167M-262M.
981 W 137 N°263M-385R.
981 W 138 N°351P-440M.
981 W 139 N°341M-536M.
981 W 140 N°537M-621M.
981 W 141 N°622M-714R.
981 W 142 N°715R-810M.

981 W 143 N°811M-905P.
981 W 144 N°906P-996R.
981 W 145 N°997P-1171M.
981 W 146 N°1172M-1263R.
981 W 147 N°1264R-1337M.
981 W 148 N°1338M-1422P.
981 W 149 N°1423P-1509R.
981 W 150 N°1510R-1606R.
981 W 151 N°1607R-1676M.
981 W 152 N°1677M-1794M.
981 W 153 N°1795M-1890P.
981 W 154 N°1891P-2000R.
981 W 155 N°2001R-2100M.
981 W 156 N°2101M-2218M.
981 W 157 N°2219M-2333R.
981 W 158 N°2334R-2450P.
981 W 159 N°2451P-2595P.
981 W 160 N°2596P-2731M.
981 W 161 N°2732M-2840P.
981 W 162 N°2841P-2947P.
981 W 163 N°2948P-3058R.
981 W 164 N°3059R-3193M.
981 W 165 N°3194M-3310M.
981 W 166 N°3311M-3405P.
981 W 167 N°3406P-3506P.
981 W 168 N°3507P-3607P.
981 W 169 N°3608P-3702M.
981 W 170 N°3703M-3798P.
981 W 171 N°3799P-3899R.
981 W 172 N°3900R-4002R.

981 W 173 N°4003P-4118P.
981 W 174 N°4119M-4234M.
981 W 175 N°4235M-4334M.
981 W 176 N°4335M-4439M.
981 W 177 N°4440P-4538R bis.
981 W 178 N°4539R-4638R.
981 W 179 N°4639R-4739M.
981 W 180 N°4740M-4829P.
981 W 181 N°4840M-4929R.
981 W 182 N°4930M-4999P.
981 W 183 N°5000P-5099R.
981 W 184 N°5100R-5136R.

981 W 184 - 223 1946.

981 W 184 N°1R-68P.
981 W 185 N°69P-158M.
981 W 186 N°159M-258R.
981 W 187 N°259R-437M.
981 W 188 N°438P-530P.
981 W 189 N°531P-631R.
981 W 190 N°632R-736P.
981 W 191 N°737P-834R.
981 W 192 N°835R-975R.
981 W 193 N°976R-1074P.
981 W 194 N°1075P-1174M.
981 W 195 N°1175P-1274P.
981 W 196 N°1275M-1374R.
981 W 197 N°1375R-1475M.
981 W 198 N°1476M-1560R.
981 W 199 N°1561R-1661R.
981 W 200 N°1662R-1751P.

981 W 201 N°1752P-1846M.
981 W 202 N°1847M-1922P.
981 W 203 N°1923M-2017R.
981 W 204 N°2018R-2102R.
981 W 205 N°2103R-2187M.
981 W 206 N°2188M-2262R.
981 W 207 N°2263R-2352R.
981 W 208 N°2353R-2442P.
981 W 209 N°2443P-2517R.
981 W 210 N°2518R-2612P.
981 W 211 N°2613P-2682P.
981 W 212 N°2683P-2762P.
981 W 213 N°2763P-2853R.
981 W 214 N°2854R-2914R.
981 W 215 N°2915P-2943R.
N°40001-40041.
981 W 216 N°40042-40121.
981 W 217 N°40122-40196.
981 W 218 N°40197-40287.
981 W 219 N°40288-40382.
981 W 220 N°40383-40469.
981 W 221 N°40470-40554.
981 W 222 N°40555-40639.
981 W 223 N°40640-40716.

981 W 223 - 254 1947.

981 W 223 N°40001-40003.
981 W 224 N°40004-40088.
981 W 225 N°40089-40169.
981 W 226 N°40170-40247.
981 W 227 N°40248-40308.

981 W 228 N°40309-40398.
981 W 229 N°40399-40478.
981 W 230 N°40479-40573.
981 W 231 N°40574-40653.
981 W 232 N°40654-40758.
981 W 233 N°40759-40853.
981 W 234 N°40854-40958.
981 W 235 N°40959-41058.
981 W 236 N°41059-41148.
981 W 237 N°41149-41223.
981 W 238 N°41224-41318.
981 W 239 N°41319-41415.
981 W 240 N°41416-41440.
N°1P-60M.
981 W 241 N°61R-146P.
981 W 242 N°147P-227R.
981 W 243 N°228R-297P.
981 W 244 N°298M-377P.
981 W 245 N°378P-452P.
981 W 246 N°453R-523P.
981 W 247 N°524M-593P.
981 W 248 N°594R-683R.
981 W 249 N°684R-748R.
981 W 250 N°749P-813M.
981 W 251 N°814P-903R.
981 W 252 N°904R-968R.
981 W 253 N°969R-1023P.
981 W 254 N°1024R-.1027P.

981 W 254 - 277 1948.

981 W 254 N°1P-46R.

981 W 255 N°47R-110P.
981 W 256 N°111-164.
981 W 257 N°165-215.
981 W 258 N°216-276.
981 W 259 N°277-342.
981 W 260 N°343-412.
981 W 261 N°413-468.
981 W 262 N°469-568.
981 W 263 N°569-645.
981 W 264 N°646-711.
981 W 265 N°712-771.
981 W 266 N°772-839.
981 W 267 N°840-901.
981 W 268 N°902-976.
981 W 269 N°977-1041.
981 W 270 N°1042-1131.
981 W 271 N°1132-1217.
981 W 272 N°1218-1303.
981 W 273 N°1304-1383.
981 W 274 N°1384-1459.
981 W 275 N°1460-1540.
981 W 276 N°1541-1620.
981 W 277 N°1621-1696.

981 W 277 - 290 1949.

981 W 277 N°1-4.
981 W 278 N°5-79.
981 W 279 N°80-164.
981 W 280 N°165-244.
981 W 281 N°245-339.
981 W 282 N°340-429.

981 W 283 N°430-519.
981 W 284 N°520-619.
981 W 285 N°620-724.
981 W 286 N°725-819.
981 W 287 N°820-879.
981 W 288 N°880-974.
981 W 289 N°975-1069.
981 W 290 N°1070-1153.

981 W 290 - 291 1950.
981 W 290 N°10-60.
981 W 291 N°70-160.

981 W 291 1951 : N°10-100.
1952 : N°10-310.

981 W 291 - 292 1953.
981 W 291 N°10-270
981 W 292 N°280-510.

981 W 292 1954 : N°10-340.
1955 : N°10-180.

981 W 292 - 293 1956.
981 W 292 N°10-140.
981 W 293 N°150-180.

981 W 293 1957 : N°10-210.
1958 : N°10-380.

981 W 293 - 294 1959.
981 W 293 N°10-220.
981 W 294 N°230-460.

981 W 294 1960 : N°10-490.